

Les micro-entrepreneurs très inquiets pour l'avenir de leur statut

Les exonérations de cotisations sociales dont ils bénéficient vont être réduites en 2020.

CORINNE CAILLAUD @corinnecaillaud

ENTREPRISE Se lancer à son compte, sous le statut de micro-entrepreneur (auto-entrepreneur, selon son ancien nom), sera peut-être moins intéressant à compter du 1^{er} janvier... C'est certain, assure la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), qui conseille aux personnes intéressées de franchir le pas avant... le 31 décembre. L'année prochaine, les nouveaux entrants dans le régime seront en effet bien moins bien lotis à cause de l'entrée en application d'une réforme de l'Aide aux créateurs et aux repreneurs d'entreprise (Acre).

Ce dispositif, initialement réservé aux chômeurs inscrits à Pôle emploi, a été étendu au 1^{er} janvier dernier aux micro-entrepreneurs qui ont pu bénéficier d'allègements importants de cotisations sociales (75% la première année, 50% la deuxième et 25% la troisième). Mais face à l'engouement pour la micro-entreprise, dont le nombre de créations a explosé de... 24% sur les 11 premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018 et qui représentent toujours 47% des nouvelles sociétés déposées sur un an, la facture se révèle particulièrement salée pour l'État.

D'où la volte-face du gouvernement Philippe qui avait envisagé, avant de se raviser, de moduler l'Acre au 1^{er} octobre dernier, en faisant chuter, pour les micro-entreprises déjà créées, les taux d'exonération de cotisations sociales à 25% et 10% les deuxième et troisième années d'exercice. Quant aux futurs immatriculés, ils ne bénéficieront que d'une seule année d'allègement à 50%. Bilan de l'opération pour l'État? Une économie de 600 millions d'euros par an. Pour sa défense, le gouvernement parle d'abus de

la part de salariés démissionnaires repris ensuite par leur employeur sous le statut de micro-entrepreneur... Par ailleurs, 42% des micro-entrepreneurs étant pluriactifs, l'intérêt pour les autres qui développent leur chiffre d'affaires est aussi d'évoluer et de s'orienter vers un autre statut.

Toujours est-il que, face à la bronca des intéressés, le gouvernement a différé la restriction de l'Acre au 1^{er} janvier 2020. « Nous avons perdu une bataille et nous en voulons clairement à ce gouvernement. Ce qu'il a donné d'une main aux "gilets jaunes", il le reprend d'une autre à des gens qui ne gagnent pas le sou », déplore ainsi Grégoire Leclercq, l'emblématique président de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs.

Opposition de l'U2P

Quant au sujet controversé des retraites, le patron des micro-entrepreneurs juge en revanche comme une avancée le fait de mesurer les carrières via des points plutôt que par des trimestres. Actuellement, les personnes qui sont en pluriactivité cotisent au titre de leur micro-entreprise mais n'accumulent aucun droit à la retraite, ce qui demain ne sera donc plus le cas. Cependant, le président de la FNAE soupçonne l'U2P, le mouvement patronal qui représente les artisans et

professions libérales, « d'être en embuscade pour inciter le gouvernement à faire payer une cotisation minimale aux micro-entrepreneurs de l'ordre de 1000 euros par an ».

Par ailleurs, l'activisme de plusieurs organisations pour limiter le statut de la micro-entreprise dans le temps, à deux ou trois années, inquiète au plus au point les professionnels du secteur. « Un vieux serpent de mer », répond toutefois Bercy qui précise « ne pas vouloir changer les règles trop sou-

vent, l'important étant que chacun prenne le statut le plus adapté à sa situation ».

Dernier écueil, le Conseil constitutionnel a censuré vendredi dernier un article de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui visait à limiter la capacité des juges de requalifier en CDI le contrat qu'un auto-entrepreneur avec une plateforme type Uber ou Deliveroo. Le gouvernement a voulu, par deux fois, sécuriser leur relation contractuelle, via l'élaboration d'une « charte » fixant un minimum de

droits sociaux. Et par deux fois, il s'est fait retoquer, laissant grandes ouvertes les possibilités de requalification de contrats par les juges... ■

3,188 millions
de statuts de micro-entrepreneurs créés depuis janvier 2009



16 secteurs principaux
(BTP, arts et spectacles, conseil et gestion, enseignement, industrie, services à la personne...)

1,36 million

de micro-entrepreneurs recensés en 2018, dont un quart de statuts inactifs

376 202 statuts

d'auto-entrepreneurs créés sur les 12 derniers mois

12,4 milliards d'euros

de chiffre d'affaires réalisé en 2018



Le nombre de créations de micro-entreprises a explosé de 24% sur les 11 premiers mois de 2019 par rapport à la même période de 2018. SALVADOR MANQUIZ / SHUTTERSTOCK, SPEEDKINGZ / SHUTTERSTOCK, SIMA / SHUTTERSTOCK

